

## Valeur Intrinsèque

Rapport annuel au 29 décembre 2023





## **RAPPORT DE GESTION**

Pour la quasi-totalité des observateurs et des acteurs de marché, l'année 2023 devait être une année noire pour l'économie mondiale et donc pour les marchés boursiers. La forte et rapide hausse des taux directeurs opérée par les banques centrales depuis début 2022, liée à une inflation galopante, allait assurément peser sur la consommation et sur l'emploi, plongeant le monde dans une récession d'ampleur. A ces anticipations très négatives se sont ensuite ajoutées une crise bancaire aux Etats-Unis, la poursuite de la guerre en Ukraine et, plus tard, l'éclatement d'un nouveau conflit au proche Orient. Il peut donc paraître très surprenant de constater que les grands indices boursiers ont finalement affiché de très fortes hausses sur l'année 2023 !

Plusieurs éléments peuvent expliquer cette performance inattendue. Tout d'abord, la situation économique s'est avérée bien meilleure qu'anticipée, notamment aux Etats-Unis, avec des taux de croissance très satisfaisants et un marché de l'emploi qui a plus que bien tenu. Ensuite, l'émergence de l'IA générative a permis de créer une nouvelle vague d'enthousiasme pour les valeurs technologiques. Ainsi, les « 7 Magnifiques », nouvelle appellation du groupe élargi des anciennes GAFA (Nvidia, Alphabet, Microsoft, Apple, Meta, Amazon et Tesla), du fait de leur surreprésentation dans l'indice (elles représentent 30% du S&P 500), ont largement boosté sa performance. Enfin, et surtout, l'inflation semble désormais maitrisée et les banques centrales ont clairement annoncé que la hausse des taux directeurs était terminée et que des baisses pouvaient même être attendues dès 2024. Cette dernière nouvelle a conduit à un impressionnant rallye de fin d'année en novembre et décembre, balayant les nouvelles craintes d'une récession réapparues en septembre et la dégradation du contexte géopolitique mondial.

Loin de ces considérations macroéconomiques changeantes et imprévisibles, nous avons continué de nous concentrer sur ce que nous pouvons maîtriser et comprendre : la qualité des sociétés dans lesquelles nous investissons. Le fonds a ainsi réalisé une performance annuelle de +22,1% pour la part P. Cette performance est d'autant plus remarquable que la baisse avait été limitée en 2022 (-6,9%). Pour revenir sur une durée plus proche de notre horizon d'investissement, la performance de la part P de Valeur Intrinsèque aura été de +40,1% depuis début 2020, soit +8,8% en annualisé.

Ainsi depuis 4 ans, le retour à une discipline de gestion active et à une analyse fondamentale centrée sur la qualité et la valorisation, ont nettement contribué à cette performance. La diversité des cinq principaux contributeurs de 2023 illustre bien le positionnement très différenciant du fonds. Ainsi Seb (France, petit équipement domestique), Fairfax (Canada, assurance et investissement), Holcim (Suisse, matériaux de construction), Alphabet (Etats-Unis, technologie) et RHI Magnesita (Royaume-Uni, industrie lourde) ont vu leur cours de Bourse s'apprécier de plus de 50% sur l'année!

Comme chaque année, nous avons continué à faire évoluer le portefeuille. Nous avons ainsi soldé deux positions pour des raisons de valorisation (Takkt et MSC Industrial) et pris partiellement nos bénéfices en allégeant les pondérations des sociétés ayant eu un très beau parcours boursier comme Fairfax, Booking, Alphabet, Seb, Holcim ou Subsea 7. A l'inverse, nous avons initié sept nouvelles lignes en profitant de points d'entrée favorables sur Berry Global, Mohawk Industries, Berkshire Hathaway, Louisiana-Pacific, Teleperformance, Diageo et Bénéteau.

Concernant les perspectives pour 2024, comme d'habitude nous nous garderons de faire des prédictions sur l'évolution des marchés boursiers. Contrairement à 2023, les investisseurs semblent

cette fois très optimistes, prévoyant des baisses rapides et significatives des taux directeurs tout au long de l'année avec une économie mondiale qui évitera la récession : le fameux scénario de l'atterrissage en douceur. Auront-ils moins tort qu'en 2023 ? En outre, cet optimisme s'accompagne d'une euphorie persistante autour de l'IA et des géants américains de la technologie, contribuant à renforcer encore le tropisme des marchés. Les 7 Magnifiques brilleront elles autant qu'en 2023 ?

Dans ce contexte, nous continuons de penser que la sélection de titres continuera à tirer son épingle du jeu, tout en limitant les risques d'effets moutonniers négatifs des marchés actuels. De plus, même si une future baisse des taux directeurs semble actée, il faudra continuer à se réhabituer à un environnement de taux plus élevés que ceux que nous avons connus cette dernière décennie. Avec un portefeuille composé de sociétés de qualité, peu endettées et avec des business model bien établis, le fonds nous paraît donc particulièrement bien positionné dans cet environnement, où une plus grande importance sera accordée à la capacité de générer des cash flows à moyen terme.

## Performances au 29 décembre 2023

	Valeur Intrinsèque				
Performance en €	PART P	PART I			
1 an	22.1%	23.3%			

<sup>«</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures »

Aucune commission de surperformance n'a été provisionnée ni prélevée sur la période.

## Exposition au risque de change

Suite à l'application, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018, par l'AMF de l'avis formulé par l'AEMF (ESMA), les politiques de couverture de change doivent désormais être mises en œuvre de manière systématique en s'assurant que la couverture ne s'éloigne pas de +/-5% par rapport à l'objectif de couverture figurant dans le prospectus de l'OPCVM concerné. Pour les parts P et I du fonds Valeur Intrinsèque, le taux de référence a été fixé à 100% (cf. prospectus consultable sur www.fourpoints.com). Cette politique de couverture systématique à 100% n'est généralement appliquée qu'aux expositions en devises supérieures à 5% du portefeuille, en conformité avec la nouvelle doctrine réglementaire en la matière ainsi qu'avec le prospectus du fonds.

Taux de couverture du risque de change

Devise de référence	Euro
USD	95,5%
GBP	96,7%
CAD	100,2%
NOK	0,0%
CHF	0,0%
DKK	0,0%



## Répartition sectorielle

Pour mémoire, cette répartition sectorielle ne résulte pas d'une décision a priori d'allocation sectorielle. C'est simplement le résultat de notre approche "bottom-up".

Secteurs	Poids
Consommation discrétionnaire	27,9%
Autoliv	
Bénéteau	
Booking	
Brembo	
Kingfisher	
Leon's Furniture	
Next	
Pirelli	
Seb	
Sodexo	
Walt Disney	
Wickes Group	
Industrie	17,8%
ISS	
Louisiana-Pacific	
Mohawk Industries	
Palfinger	
Stanley Black & Decker	
Teleperformance	
Materiaux	10,9%
Holcim	
Verallia	
RHI Magnesita	
Berry Global Group	
Finance	7,8%
Berkshire Hathaway	
Fairfax Financial	
Markel	
Biens de consommation de base	7,8%
Diageo	
Marr	
Technologies de l'information	7,2%
Global payments	
Intel	
SS&C Technologies	
Energie	6,9%
Subsea 7	
World Fuel Services	
Santé	3,7%
Henry Schein	
Services de communication	2,6%
Alphabet	
Liquidités	7,8%

## Evolution de la composition du portefeuille en 2023

	МО	UVEMENT	S 2023		
Titres	Activités	Actions	Titres	Activités	Actions
Berry Global	Emballage plastique	Nouvelle position	Takkt	Distribution d'équipements aux entreprises	Vente
Mohawk Industries	Production de revêtements de sols	Nouvelle position	MSC Industri al	Distributeurs d'équipements industriels	Vente
Berkshire Hathaway	Holding d'investissement	Nouvelle position	Seb	Fabricant de petit équipement domestique	Allègeme nt
Louisiana- Pacific	Fabricant de matériaux de construction en bois	Nouvelle position	Subsea 7	Management de projets offshore	Allègeme nt
Teleperfor mance	Prestations de services externalisés et de conseil aux entreprises dédiés à la gestion de la relation client	Nouvelle position	Fairfax	Holdings	Allègeme nt
Diageo	Fabrication et distribution de vins, bières et spiritueux	Nouvelle position	Alphab et	Produits et Services digitaux	Allègeme nt
Bénéteau	Construction de bateaux	Nouvelle position	Holcim	Matériaux de construction	Allègeme nt
Brembo	Fabrication de systèmes de freinage	Renforce ment	Booking	Plateforme globale de voyage	Allègeme nt
Henry Schein	Distribution aux professionnels de santé	Renforce ment	Pirelli	Pneumaticien	Allègeme nt
			Verallia	Emballage pour les boissons et les produits alimentaires	Allègeme nt
			RHI	Fournisseur de produits, systèmes et services réfractaires	Allègeme nt
			Intel	Fabricant de semi- conducteurs	Allègeme nt

Total des acquisitions : 19 689 091 €

Total des cessions : 15 503 930 €

Etant donnée la forte volatilité des marchés, la gestion a encore été plutôt active cette année. Le taux de rotation du portefeuille, calculé selon la méthode dite AMF-AFG, est ainsi de 50,9% en 2023.

Etant donné l'horizon d'investissement long terme du fonds, nous devrions à l'avenir retrouver un taux de rotation plus proche de son niveau historiquement plus faible

## **Perspectives**

Le portefeuille du fonds continuera à être géré en 2024 selon l'approche de gestion développée et appliquée par l'équipe de gestion depuis l'origine. Sur longue période, cette approche a fait ses preuves et nous sommes confiants dans le potentiel de profitabilité qu'elle présente, à long terme, pour notre fonds et ses porteurs de parts. Nous nous concentrerons donc, quel que soit le contexte de marché, sur l'application disciplinée de notre processus d'investissement et l'analyse des sociétés.

## Commissions de mouvements

La société de gestion ne perçoit pas de commissions de mouvement

## Politique d'engagement actionnarial et d'exercice des droits de vote

La politique d'engagement actionnarial et d'exercice des droits de vote aux assemblées est consultable sur le site de la société.

www.fourpointsim.com

## Politique de rémunération

1) Eléments qualitatifs

## Dispositions Générales

La Directive OPCVM 5 (UCITS V) 2014/91/UE du 23 juillet 2014 a fixé les principes des politiques de rémunération que les sociétés de gestion UCITS se doivent de respecter. La France a transposé cette directive via l'ordonnance de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n°2016-312 du 17 mars 2016.

La directive 2014/91 exige des sociétés de gestion qu'elles mettent en œuvre une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques, qui s'applique aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque des OPCVM gérés ou de la société de gestion.

Fourpoints IM a défini et applique une politique de rémunération qui est cohérente avec la nature et la diversité de ses activités mais également avec une gestion efficace de ses risques afin de ne pas encourager une prise de risques excessive. Plus particulièrement, la politique de rémunération vise à assurer une cohérence entre les comportements des professionnels qu'elle emploie et les objectifs à long terme de la Société et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs et inacceptables. Cette politique vise également à interdire tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour le Société.

## Gouvernance et comité de rémunération

La mise en place et le suivi de la politique de rémunération se fait sous la supervision et la responsabilité de la Direction Générale de la Société, avec une prise en compte adaptée et spécifique de la présence des conflits d'intérêts dans ce processus.

La société, n'ayant pas atteint les seuils de 50 employés ou de 1.25 milliards d'euros d'actifs sous gestion, invoque le principe de proportionnalité prévu au III de l'article 314-85-2 du règlement général de l'AMF. De ce fait, la Société n'est pas tenue à mettre formellement en place un comité de rémunération.

## Champs d'application

## - Personnel identifié

Le personnel identifié concerne les preneurs de risques. Les preneurs de risques sont responsables de la performance des fonds et prennent les décisions pouvant impacter la société.

Au sein de Fourpoints IM les personnes concernées sont les dirigeants responsables ainsi que les gérants financiers.

## - <u>Distribution de rémunération variable</u>

En application des dispositions légales, réglementaires et déontologiques applicables aux sociétés de gestion, le montant du variable est conditionné aux résultats de l'entreprise et s'appuie sur les performances quantitatives et qualitatives des collaborateurs.

La rémunération variable sera versée en numéraire sans mécanisme de report déport ou conservation. Le montant total de la rémunération variable ne pourra excéder 100 000 € ou 30% de la rémunération fixe.

Au titre de la maîtrise des risques, la Société se réserve la possibilité de ne payer aucune composante variable dans le cas d'un résultat déficitaire de la Société au titre de l'exercice clos au titre duquel la rémunération variable est calculée et provisionnée.

## **Principes**

Les principes de la politique de rémunération sont l'alignement des intérêts des collaborateurs sur ceux des clients, privilégier le travail en équipe, la stabilité des équipes, la cohérence de la rémunération entre la gestion et le commercial, l'adéquation des principes avec une gestion saine et solide de la société.

#### Contrôle

Le RCCI s'assure annuellement que les règles mises en place au sein de Fourpoints IM et exposées dans la politique de rémunération sont respectées.

## 2) Eléments quantitatifs

Rémunérations brutes pour l'ensemble des salariés de la SGP versées en 2023 : 1 068 349 € (effectif moyen 12 personnes)

## Sélection des intermédiaires

La société de gestion a mis en place une politique de meilleure sélection.

Les brokers sont sélectionnés sur la base de critères objectifs établis par le comité de sélection des brokers

Le comité de sélection des brokers est composé du responsable de la gestion, du gérant à l'origine de la proposition, du RCCI, du responsable des opérations et du directeur général. Le comité se réunit semestriellement pour évaluer les services des brokers et à chaque demande d'agrément d'un nouveau broker.

Les critères retenus pour sélectionner les brokers sont :

- 1. la connaissance du ou des marchés suivis,
- 2. la qualité d'exécution et de règlement,
- 3. la qualité du service avec le Middle-Office.
- 4. le prix et le montant des frais,
- 5. la réputation, la solidité financière



Lors de la sélection, le broker doit pouvoir justifier d'une politique de meilleure exécution des ordres conforme à la règlementation et aux critères définis par la société de gestion.

Le recours à un nouveau broker est soumis à l'accord du comité de sélection des brokers et s'effectue dans le cadre d'une convention.

La recherche pour Valeur Intrinsèque est effectuée en toute indépendance, sans recours à des services d'analyse financière externes.

## Calcul du risque global

La méthode de calcul utilisée par l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement.

#### **Critères ESG**

Fourpoints, dans le cadre de son offre de gestion actions, est un spécialiste du stock-picking avec une approche fondamentale basée sur de l'analyse financière « classique » qui intègre à ce jour uniquement pour les stratégies actions Europe, l'appréciation des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) édictés par les organismes internationaux

La gestion mise en œuvre dans l'ensemble de nos fonds actions n'est donc à ce jour, pas dictée ni restreinte par ces principes même s'ils sont naturellement et implicitement de fait au cœur de notre activité.

Ainsi les gérants sont tous des analystes financiers et les investissements ne sont réalisés qu'après une étude interne visant notamment à identifier les risques et à établir une valorisation objective de la société analysée. Dans ce cadre, en complément de l'analyse financière, Fourpoints a toujours accordé de l'intérêt à certains critères extra financiers, avec une attention particulière à la qualité de la Gouvernance pour l'ensemble des entreprises suivies. La Gouvernance est en effet appréciée au travers des assemblées générales (Fourpoints a d'ailleurs mis en place une politique de vote aux assemblées générales), des échanges avec les dirigeants ou via l'appréciation de la stratégie de l'entreprise et de l'organisation des instances de direction.

## Evolution 2021 de notre politique

Convaincue que la prise en compte de critères extra financiers permettra non seulement d'assurer une approche durable et responsable de l'investissement mais est également un facteur permettant d'enrichir et d'élargir ses analyses sur les entreprises, et de trouver de nouvelles opportunités de performance, Fourpoints a souhaité pouvoir s'appuyer sur la recherche de spécialistes de l'analyse extra financière. En effet, compte tenu de la taille de l'entreprise et afin de pouvoir avoir accès à de véritables analyses détaillées et non juste à une base de données de notations ESG, Fourpoints a décidé d'investir et a souscrit à l'offre de Sustainalytics L'analyse ESG vient ainsi compléter l'analyse fondamentale, stratégique et financière déjà existante. En tant qu'investisseurs long terme, Fourpoints est convaincue que l'intégration de critères ESG permettra d'améliorer la qualité de ses analyses en appréhendant plus concrètement la capacité d'une société à être durablement performante. La note ESG fera ainsi partie des critères qui guideront les décisions d'investissement aux côtés de notre analyse fondamentale reposant notamment sur des critères plus financiers tels que la valorisation, la structure financière, le niveau de marge...

Notre démarche « ESG » a vocation à être progressive et complémentaire et au niveau de la société devrait rester non contraignante (en dehors des exclusions) afin de permettre à chacun de nos fonds de pouvoir intégrer cette analyse extra financière en cohérence et pertinence avec leur stratégie

d'investissement respectives et sans restreindre l'univers qui peut déjà être très réduit du fait d'une analyse financière et stratégique stricte.

Le fonds Valeur Intrinsèque relève de l'article 8 au sens de la réglementation SFDR.

Le fonds ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La politique ESG est consultable sur le site de la société : www.fourpointsim.com.

## Instruments financiers dérivés et technique de gestion efficace

Néant

## Partie éligible à l'abattement de 40% pour les distributions (si distribution) :

Non applicable

## <u>Transparence des opérations de financement sur titres</u>

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

## **Changement à venir**

Néant.

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne

gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un obiectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit: VALEUR INTRINSEQUE Identifiant d'entité juridique: 969500D4IE5YA4I6JD19

# Caractéristiques environnememtales et/ ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'	investissement durable ?
Oui	Non
Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental:%  dans les activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  dans les activités économiques qui ne sont pas considérées	Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de _0_% d'investissemts durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  ayant un objectif social
Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social:%	Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?

La gestion reste discrétionnaire et ne s'engage pas sur une typologie de caractéristiques environnementales ou sociales promues

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'analyse qui précède l'investissement. L'analyse financière est ainsi complétée par une analyse extra financière afin d'intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) édictés par les organismes internationaux. Pour ce faire, l'équipe de gestion s'appuie sur les notations fournies par des prestataires spécialisés dans l'analyse extra financière tels que Sustainalytics. L'objectif de l'intégration de cette analyse extra-financière est d'améliorer la qualité du portefeuille en termes de notation ESG moyenne en absolu et en relatif par rapport à la notation moyenne de la qualité ESG de l'univers d'investissement du fonds après exclusion des 20% des émetteurs les moins bien notés. C'est donc l'ensemble des caractéristiques (environnementales et sociales) qui sont prises en compte dans l'analyse et la notation réalisées par Sustainalytics.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

Non applicable

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribuet-il à ces objectifs?

Ce poduit financier ne poursuit pas d'objectif de développeent durable

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social

Ce produit financier ne poursuivant pas d'objectif d'investissement durable, le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important » ne sera applicable à aucun investissement sous-jacent de ce fonds.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Ce produit financier ne poursuivant pas d'objectif d'investissement durable, les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ne sont pas pris en compte à ce stade

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Ce produit financier ne poursuivant pas d'objectif d'investissement durable, l'alignement des investissements aux principes directeurs de l'OCDE ne sera pas suivi.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Oui



incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme

et à la lutte contre la corruption et les actes

de corruption.

Les principales

#### ×

## Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?

La gestion du fonds est basée sur une approche « stock-picking », afin de sélectionner des sociétés européennes et nord-américaines de toutes capitalisations boursières, sur la base d'une analyse de leurs fondamentaux économiques.

Cette stratégie s'appuie sur une analyse de critères quantitatifs et qualitatifs tels que : les niveaux de retour sur capitaux investis, niveaux de marge opérationnelle et génération de "free cash flows", les avantages compétitifs, les conflits d'intérêts limités, en particulier entre actionnaires majoritaires, minoritaires, dirigeants et salariés.

Pour chaque société appartenant à l'univers de valeurs "investissables", une valeur intrinsèque est estimée le plus souvent à partir de l'actualisation de ses "free cash flows" futurs. C'est uniquement en fonction de la position du cours de bourse par rapport à la valeur intrinsèque estimée que les décisions d'achat ou de vente sont prises. Le portefeuille actions comprendra 35 titres au plus.

L'analyse financière fondamentale est complétée par une analyse extra financière afin d'intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) édictés par les organismes internationaux. Pour ce faire, l'équipe de gestion s'appuie sur les notations fournies par des prestataires spécialisés dans l'analyse extra financière tels que Sustainalytics. Afin de rester cohérent avec la méthodologie d'analyse financière du fonds et de ne pas dénaturer sa spécificité en ne le privant pas d'opportunités d'investissement, l'analyse extra financière mise en place est une approche dite « en amélioration de note ». L'objectif de l'intégration de cette analyse extra-financière est ainsi d'améliorer la qualité du portefeuille en termes de notation ESG moyenne en absolu et en relatif par rapport à la notation moyenne de la qualité ESG de l'univers d'investissement du fonds après exclusion des 20% des émetteurs les moins bien notés.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?

La stratégie n'est pas contrainte quantitativement dans la sélection de chacun des investissements puisque les caractéristiques ESG promues par le fonds s'appuient sur une contraint au niveau de la qualité ESG du portefeuille. La référence étant la notation de la qualité ESG de l'univers d'investissement (sociétés des pays de l'OCDE) après exclusion des 20% les moins bien notés, tout investissement sur un titre présentant une qualité ESG inférieure à celle de la référence devra être « compensé » par un investissement avec une qualité ESG supérieure. C'est donc l'ensemble des caractéristiques (environnementales et sociales) qui sont prises en compte dans l'analyse et la notation réalisées par Sustainalytics.

A titre d'illustration, avec une échelle croissante sur le niveau de risque ESG (plus la note est élevée, plus le risque ESG est élevé), si la note de l'univers de référence est de 20 et que le fonds investit sur un titre présentant une note de 30, il faudra également investir sur un titre avec une note inférieure à 10 pour respecter une note moyenne du portefeuille inférieure à 20.

La stratégie
d'investissement
guide les décisions
d'investissement selon
des facteurs tels que
les objectifs
d'investissement et la

tolérance au risque.

Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement?

Il n'y a pas de taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements avant l'application de la stratégie.

Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations



L'allocation des actifs décrit la part des investissements des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

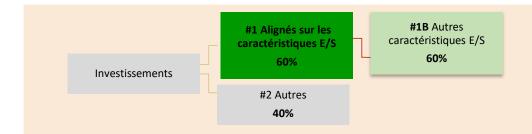
- du chiffre d'affaires
   pour refléter la part des
   revenus provenant des
   activités vertes des
   sociétés bénéficiaires
   des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?

Bien que notre politique de vote prévoie que FOURPOINTS interviendra dans les assemblées des sociétés dès lors que l'un des portefeuilles qu'elle gère détient plus de 1% des droits de vote de cette société au moment de la réception de l'information d'une assemblée, le fonds exerce ses droits de vote à l'occasion des assemblées des sociétés françaises et étrangères dès lors que le dépositaire recense l'information sur les assemblées.

## Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?

Etant donné que l'analyse extra financière est effectuée au niveau de la note globale du portefeuille investi, elle s'applique donc à 100% du portefeuille investi en actions. Cependant, le prospectus du fond ne prévoyant qu'un minimum d'investissement en actions de 60% (dans le cas où il n'y aurait pas suffisamment d'opportunités d'investissement répondant à nos critères de sélectivité), l'allocation minimum sur des investissements alignés sur les caractéristiques ESG est de 60%.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.
- Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

NA



## Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le pourcentage minimum des investissements du Compartiment "Taxonomy-aligned" étant de 0%, cette question est non-applicable. En effet conformément à la stratégie de gestion poursuivie par le fonds, les investissements sont réalisés sur des titres pouvant ne pas être alignés avec la Taxonomie de l'UE. Ainsi les investissements sous-jacents de ce fonds ne prennent pas forcément en compte les critères de l'UE en matière d'activité économique durable sur le plan environnemental. A ce titre, l'alignement avec le Règlement (UE) 2020/852 ne sera pas calculé.

Les activités
habilitantes
permettent
directement à d'autres
activités de contribuer
de manière
substantielle à la
réalisation d'un
objectif
environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

 Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui conformes à la taxonomie de l'UE?

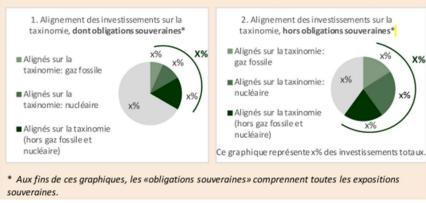
☐ Oui (préciser ci-dessous de détailler dans les graphiques de l'encadré)

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

X Non

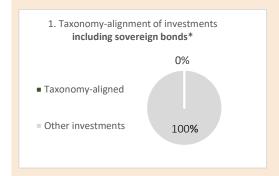
Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

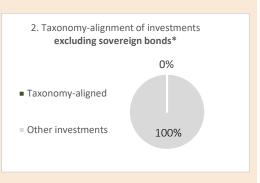
[inclure dans les graphiques uniquement les chiffres relatifs au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire alignés sur la taxinomie, ainsi que la légende correspondante et le texte explicatif dans la marge de gauche si le produit financier réalise des investissements dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire]



X% correspond à 0% étant donné que le produit ne s'engage sur aucun minimum d'investissement aligné sur la taxonomie

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?

La part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes est de 0% de l'actif du fonds.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les investissements sous-jacents de ce fonds ne prennent pas forcément en compte les critères de l'UE en matière d'activité économique durable sur le plan environnemental. Par conséquent le pourcentage minimum des investissements du Compartiment "Taxonomy-aligned" est de 0%.



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social? Ce produit financier ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable sur le plan social.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La part des investissements catégorie #2 Autres, soit max 40%, se compose uniquement des investissements qui ne sont pas des actions (tels que les instruments du marché monétaire émis par les Etats de l'Union Européenne) et pour lesquels le prestataire ne fournit pas de notation ESG.





Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut?

#### Non

Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

Non applicable

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence?

Non applicable

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent?
Non applicable

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné?

Non applicable



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet:

www.fourpointsim.com



## ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Composition de l'actif au 29 décembre 2023

## VALEUR INTRINSEQUE

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion FOURPOINTS INVESTMENT MANAGERS 162, boulevard Haussmann 75008 PARIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement VALEUR INTRINSEQUE, et en application des dispositions de l'article L.214-17 du Code monétaire et financier et de l'article 411-125 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre la présente attestation dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit

Frédéric SELLAM

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Stock: Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 283260 VALEUR INTRINSEQUE VL VALIDEE Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVALO4)

STATUTS DOSSIER VALEUR **OUANTITE ET** DEV P.R.U EN DEVISE DATE COURS Devise du portefeuille **PRCT** VAL/LIGNE EXPR. QUANTITE COT ET EXPR. COURS COTA VALEUR PRIX REVIENT TOTA VALEUR BOURSIERE COUPON COURU TOTA PLUS OU MOINS VAL ACT NET 0 - Actions & Valeurs assimilées Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché réglementé Actions&valeurs ass. ng. sur un marché regl. ou as DEVISE VALEUR: CAD DOLLAR CANADIEN 739, 592. 95 CA3039011026 FAIRFAX FIN VTG P CAD M 29/12/23 1222.51 Т 582, 289, 00 0.00 1,575. 558.3718 1, 321, 881. 95 3.27 CA5266821092 LEON'S FURNITURE LTD P CAD Т 570, 755. 65 77, 548. 62 52,000 15.6677 M 29/12/23 18.16 648, 304. 27 0.00 1.60 SOUS TOTAL DEVISE VALEUR: CAD DOLLAR CANADIEN CUMUL (EUR) 1, 153, 044, 65 0.00 1, 970, 186, 22 817, 141, 57 4, 87 DEVISE VALEUR: CHF FRANC SUISSE CHOO12214059 LAFARGEHOLCIM LTD P CHF M 29/12/23 66.02 0.00 18, 655. 38.2007 Т 666, 471. 66 1, 324, 731. 74 658, 260. 08 3.28 DEVISE VALEUR: DKK COURONNE DANOISE DK0060542181 ISS AS P DKK M 29/12/23 128.95 Т 0.00 15, 497. 96 3. 62 84, 709. 127.6851 1, 449, 811.89 1, 465, 309.85 DEVISE VALEUR: EUR EURO FR0000035164 BENETEAU P EUR 53,000. 10.8032 M 29/12/23 12.48 Т 572, 569. 60 661, 440.00 0.00 88, 870, 40 1.64 P EUR 1T0005252728 BREMBO SPA 108, 759. 10.9184 M 29/12/23 11.1 Τ 1, 187, 477. 20 1, 207, 224. 90 0.00 19, 747. 70 2.99 1T0003428445 MARR 174, 135. P EUR 12.9245 M 29/12/23 11.48 Т 2, 250, 601, 70 1, 999, 069, 80 0.00 -251, 531, 90 4.94 P EUR M 29/12/23 Т -15, 337.07 AT0000758305 PALFINGER AG 66, 327. 25.4312 25.2 1,686,777.47 1,671,440.40 0.00 4.13 IT0005278236 PIRELLI & C. 204, 943. P EUR 4.2522 M 29/12/23 4.927 Т 871, 463. 24 1,009,754.16 0.00 138, 290. 92 2.50 NL0012650360 RHI MAGNESITA 21, 361. P GBP 22.1944 M 29/12/23 34.6 Т 554, 674, 97 852, 911, 66 0.00 298, 236, 69 2.11 P EUR Т FR0000121709 SEB 12, 379. 97.0984 M 29/12/23 113. 1, 201, 981. 67 1, 398, 827.00 0.00 196, 845. 33 3.46 Τ FR0000121220 SODEX0 4,676. P EUR 84.4637 M 29/12/23 99.62 394, 952. 29 465, 823. 12 0.00 70, 870. 83 1.15 3.45 FR0011532431 SODEXO SA 14,000. P EUR 85.2075 M 29/12/23 99.62 0 1, 192, 905, 00 1, 394, 680, 00 0.00 201, 775, 00 Т -23, 478. 47 FR0000051807 SR TELEPERFORMANCE 8,968. P EUR 134.668 M 29/12/23 132.05 1, 207, 702.87 1, 184, 224. 40 0.00 2.93 FR0013447729 VERALLIA-WI 27, 306. P EUR 26.3774 M 29/12/23 34.86 Т 720, 261. 54 951, 887. 16 0.00 231, 625. 62 2.35 SOUS TOTAL DEVISE VALEUR: EUR EURO CUMUL (EUR) 11, 841, 367, 55 12, 797, 282, 60 0.00 955, 915, 05 31, 65 DEVISE VALEUR: GBP LIVRE STERLING GB0002374006 DIAGE0 35,500. P GBP 28.1391 M 29/12/23 28.56 Τ 1, 140, 796, 04 1, 170, 019, 04 0.00 29, 223, 00 2.89 GB0033195214 KINGFISHER PLC NEW 335,000. P GBP 2.9709 M 29/12/23 2.433 Т 1, 166, 960. 28 940, 574. 69 0.00 -226, 385.59 2.33 GB0032089863 NEXT PLC 6,537. P GBP 53.6232 M 29/12/23 81.18 Т 409, 404, 11 612, 398, 20 0.00 202, 994, 09 1.51 P GBP Т GB00BL6C2002 WICKES GROUP PLC 487.614 1.7444 M 29/12/23 1.421 1,002,404.97 799,607.05 0.00 -202, 797. 92 1.98 SOUS TOTAL DEVISE VALEUR: GBP LIVRE STERLING CUMUL (EUR) 3, 719, 565, 40 3, 522, 598, 98 0.00 -196, 966, 42 8.71 DEVISE VALEUR: USD DOLLAR US US02079K3059 ALPHABET- A 8, 425. P USD 82.4133 M 29/12/23 139.69 Т 650, 943, 43 1,065,394,70 0.00 414, 451, 27 2.63 P USD 244.747.34 US0528001094 AUT0LIV 8, 200. 75, 466 M 29/12/23 110.19 Т 573, 211. 29 817, 958. 63 0.00 2.02 US0846707026 BERKSHIRE CL. B P USD 297.5599 M 29/12/23 356.66 Т 649, 663. 27 742,604.44 0.00 92, 941. 17 1.84 2,300. US08579W1036 BERRY GLOBAL GROUP 21,000. P USD 61.6488 M 29/12/23 67.39 Т 1, 206, 717. 70 1, 281, 120. 72 0.00 74, 403. 02 3.17 P USD 1998. 1361 M 29/12/23 3547.22 Т 354, 905. 95 0.00 271, 272. 39 1.55 US09857L1089 BOOKING HOLDINGS 195. 626, 178. 34 Т US37940X1028 GLOBAL PAYMENTS 8,600. P USD 114.0536 M 29/12/23 127. 906, 112. 36 988, 729. 46 0.00 82, 617. 10 2.45 US8064071025 HENRY SCHEIN INC 21, 700. P USD 62.3292 M 29/12/23 75.71 Т 1, 255, 403, 62 1, 487, 264. 74 0.00 231, 861, 12 3.68 Т US4581401001 INTEL CORP 19,500. P USD 51, 1341 M 29/12/23 50.25 856,026.05 887,045.67 0.00 31, 019. 62 2. 19

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 283260 VALEUR INTRINSEQUE VL VALIDEE Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V	A L E U R	STATUTS DOSSIER	QUANTITE ET	DEV	P.R.U EN DEVI	SE DATE	COURS	I	<	Devise du port	efeuille	> PI	RCT
		VAL/LIGNE	EXPR. QUANTITE	COT	ET EXPR. COURS	COTA	VALEUR	F	PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	PLUS OU MOINS VAL	ACT NET
IISE 142 1710	53 LOUISIANA PACIFIC		12, 700.	P USD	58.9144	M 29/12/23	70.83	Т	695, 892. 04	814, 322. 18	0.00	118, 430. 14	2.01
	42 MOHAWK INDUSTRIES		11, 500.	P USD		M 29/12/23	103.5	T T	1, 063, 918. 17	1, 077, 490. 61	0.00		
	48 Markel Group Inc		835.	P USD		M 29/12/23	1419.9	T.	814, 792. 36	1, 073, 296. 07	0.00	•	
	07 SS AND C TECHN.		18, 400.	P USD		M 29/12/23	61.11	T.	1, 024, 230. 41	1, 017, 900. 69	0.00	•	
	11 STANLEY BLACK&DECKE	R	11, 174.	P USD		M 29/12/23	98.1	T.	948, 747, 40	992, 322. 82	0.00		
LU007564635		-	87,722.	P NOK		M 29/12/23	148.2	Ť	738, 352. 51	1, 158, 835. 89	0.00		
	60 THE WALT DISNEY		8,700.	P USD		M 29/12/23	90.29	Т	763, 363. 49	711, 105. 78	0.00		
US981475106	64 WORLD KINECT COR		70, 984.	P USD	22.6581	M 29/12/23	22.78	Т	1, 462, 682. 68	1, 463, 826. 12	0.00		
	SOUS TOTA	AL DEVISE VALEUR: USD	DOLLAR US						, ,	, , .		,	
						CUMUL (	(EUR)		13, 964, 962. 73	16, 205, 396. 86	0.00	2, 240, 434. 13	40.08
III - Titres OPC	d'OPCVM CVM français à vocati DEVISE VALEUR	•											
FR000000998	87 UNION + SI.3 DEC		10.37	P EUR	192558.5767	M 29/12/23	195092.6	0	1, 996, 832. 44	2, 023, 110. 26	0.00	26, 277. 82	5.00
VIII - TRES Dett	SORERIE tes et créances Règlements différés DEVISE VALEUR	: EUR EURO											
RACHEUR	Rachats a payer		-11, 449. 16	EUR	1.	29/12/23	1.		-11, 449. 16	-11, 449. 16	0.00	0.00	-0.03
SOUSEUR	Souscriptions/payer		31, 457. 92	EUR	1.	29/12/23	1.		31, 457. 92	31, 457. 92	0.00	0.00	0.08
	SOUS TOTAL DE	VISE VALEUR : EUR EUI	RO										
						CUMUL (	(EUR)		20,008.76	20,008.76	0.00	0.00	0.05
	Coupons et dividendes DEVISE VALEUR	s en espèces 2 : CAD DOLLAR CANADI	<b>IEN</b>										
CA526682109	92 LEON'S FURNITURE LT	D	52,000.	P CAD	0.135	29/12/23		Α	4, 785. 77	4, 819. 44	0.00	33.67	0.01
	DEVISE VALEUR	: GBP LIVRE STERLING											
GB003208986	63 NEXT PLC		6,537.	P GBP	0.66	29/12/23		Α	5, 030. 51	4, 978. 85	0.00	-51.66	0.01
	DEVISE VALEUR	: USD DOLLAR US											
US254687106	60 THE WALT DISNEY		8,700.	P USD	0.21	29/12/23		Α	1, 696. 62	1, 653. 92	0.00	-42.70	0.00
US981475106	64 WORLD KINECT COR		70, 984.	P USD	0.09799997	29/12/23		Α	6, 372. 98	6, 297. 41	0.00	-75. 57	0.02
	SOUS TOTAL DE	EVISE VALEUR: USD DO	LLAR US										
						CUMUL (	(EUR)		8,069.60	7, 951. 33	0.00	-118. 27	0.02
	Coupons et dividendes	s en espèces											
						CUMUL (	(EUR)		17, 885. 88	17, 749. 62	0.00	-136. 26	0.04

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE: 283260 VALEUR INTRINSEQUE VL VALIDEE Devise du portefeuille: EUR (Etat simplifie, trame: NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE, Tris: BVAL04)

V A L E U R STATUTS DOSSIER QUANTITE ET DEV P.R.U EN DEVISE DATE COURS Devise du portefeuille PRCT **VALEUR** F PRIX REVIENT TOTA VALEUR BOURSIERE COUPON COURU TOTA PLUS OU MOINS VAL ACT NET VAL/LIGNE EXPR. QUANTITE COT ET EXPR. COURS COTA Frais de gestion DEVISE VALEUR: EUR EURO FGPVFC1EUR Frais de Gest. Fixe -49,660.02 EUR 1. 29/12/23 1. -49, 660.02 -49,660.02 0.00 0.00 -0.12 EUR 29/12/23 FGPVFC2EUR Frais de Gest. Fixe -11, 637. 96 1. 1. -11, 637. 96 -11, 637. 96 0.00 0.00 -0.03 SOUS TOTAL DEVISE VALEUR: EUR EURO CUMUL (EUR) -61, 297. 98 -61, 297. 98 0.00 0.00 -0.15 Dettes et créances CUMUL (EUR) -23, 403. 34 -23,539.60 0.00 -136.26 -0.06 Disponibilités Avoirs en france DEVISE VALEUR: CAD DOLLAR CANADIEN **BQCI CAD** CACEIS Bank 6, 302. 25 CAD 0.686531 29/12/23 0.68653028 4, 326.69 4, 326. 69 0.00 0.00 0.01 DEVISE VALEUR: CHF FRANC SUISSE **BQCICHF** CACEIS Bank 0.13 CHF 1. 29/12/23 1.07561579 0.13 0.14 0.00 0.01 0.00 DEVISE VALEUR: DKK COURONNE DANOISE **BQCIDKK** CACEIS Bank 633.5 DKK 0.13411208 29/12/23 0.13414626 84.96 84.98 0.00 0.02 0.00 **DEVISE VALEUR: EUR EURO BQCIEUR** CACEIS Bank 1, 134, 362, 02 EUR 1. 29/12/23 1. 1, 134, 362, 02 1, 134, 362, 02 0.00 0.00 2.81 **DEVISE VALEUR: GBP LIVRE STERLING BQCIGBP** CACEIS Bank 16.19 GBP 1.15379864 29/12/23 1.1540015 18.68 18.68 0.00 0.00 0.00 DEVISE VALEUR: NOK COURONNE NORVEGIENNE **BQCI NOK** CACEIS Bank 0.82 NOK 0.08536585 29/12/23 0.08913848 0.07 0.07 0.00 0.00 0.00 DEVISE VALEUR: USD DOLLAR US **BQCI USD** CACEIS Bank 15,011.13 USD 0.90526429 29/12/23 0.90526411 13, 589. 04 13,589.04 0.00 0.00 0.03 Avoirs en france CUMUL (EUR) 1, 152, 381. 59 1, 152, 381.62 0.00 0.03 2.85 **VIII - TRESORERIE** CUMUL (EUR) 1, 128, 978. 25 1, 128, 842. 02 0.00 -136.23 2.79 **PORTEFEUILLE: VALEUR INTRINSEQUE (283260)** (EUR) 35, 921, 034. 57 40, 437, 458. 53 0.00 4, 516, 423. 96 100.00

Stock: Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE: 283260 VALEUR INTRINSEQUE

Devise de fixing : FXR Devises Reuters

VL VALIDEE Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame: NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE, Tris: BVALO4)

Portefeuille titres : Coupons et dividendes a recevoir : 39, 308, 616. 51 17,749.62

Frais de gestion du jour

Frais de Gest. Fixe : 413.4 EUR Frais de Gest. Fixe : 1,755.72 EUR

Actif net Coeff resultat Change Prix std Souscript. Prix std Rachat Part Devi se Nombre de parts Valeur liquidative Coeffi ci ent C1 FR0000979221 VAL. INTRINSEQ. 4DEC 28, 400, 384. 20 8,912.5643 3, 186. 55 70.233435801012 3, 186. 55 3, 186.55 EUR 29.766564198988 3,746.24 3,746.24 C2 FR0010415463 VAL. INTRINSEQUE I EUR 12,037,074.33 3, 213. 1034 3,746.24

> Actif net total en EUR : 40, 437, 458. 53

Precedente VL en date du 28/12/23 :

VAL. INTRINSEQ. 4DEC C1 Prec. VL: 3, 195. 68 (EUR) Variation : -0. 286% C2 VAL.INTRINSEQUE I (EUR) Prec. VL: 3,756.87 Variation : -0. 283% Batch Report Le 03/01/24 02:24:10 PAGE 5 / 5

## Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 283260 VALEUR INTRINSEQUE

VL VALIDEE Devise du portefeuille : EUR

Devise de fixing : FXR Devises Reuters Hu portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVALO4)

			COURS DES D	EVISES UTILISEES				
		par la valorisation	р	ar l'inventaire	par la valorisa	ation précédente		variation
Cours	EUR en CAD :	1. 4566	cotation : 29/12/23	0.	1.46445	cotation :	28/12/23	-0.53604
Cours	EUR en CHF :	0.9297	cotation: 29/12/23	0.	0.9288	cotation :	28/12/23	0.0969
Cours	EUR en DKK :	7.45455	cotation: 29/12/23	0.	7.45375	cotation :	28/12/23	0.01073
Cours	EUR en GBP :	0.86655	cotation: 29/12/23	0.	0.86965	cotation :	28/12/23	-0.35647
Cours	EUR en NOK :	11. 2185	cotation: 29/12/23	0.	11.262	cotation :	28/12/23	-0.38625
Cours	EUR en USD :	1.10465	cotation: 29/12/23	0.	1. 11055	cotation :	28/12/23	-0.53127

				COURS INVERSE	ES DES DEVISES UTIL	ISEES		
		par la valorisation		pai	'l'inventaire	par la valorisatio	n précédente	
Cours	CAD en EUR :	0.6865302759	cotation :	29/12/23	0.	0. 6828502168	cotation :	28/12/23
Cours	CHF en EUR :	1.07561579	cotation :	29/12/23	0.	1.0766580534	cotation :	28/12/23
Cours	DKK en EUR :	0.1341462596	cotation :	29/12/23	0.	0.1341606573	cotation :	28/12/23
Cours	GBP en EUR :	1.1540015002	cotation :	29/12/23	0.	1.1498878859	cotation :	28/12/23
Cours	NOK en EUR :	0.0891384766	cotation :	29/12/23	0.	0.0887941751	cotation :	28/12/23
Cours	USD en EUR :	0.9052641108	cotation :	29/12/23	0.	0.9004547296	cotation :	28/12/23

<sup>-</sup> Poids calcule de 92.21 % (pour un seuil de 0. %)



## VALEUR INTRINSEQUE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 29 décembre 2023



## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 29 décembre 2023

## VALEUR INTRINSEQUE

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion FOURPOINTS INVESTMENT MANAGERS 162, boulevard Haussmann 75008 PARIS

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement VALEUR INTRINSEQUE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

## Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

## Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



## VALEUR INTRINSEQUE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Frédéric SELLAM

## **BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR**

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	39 308 616,51	28 092 918,71
Actions et valeurs assimilées	37 285 506,25	28 092 918,71
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	37 285 506,25	28 092 918,7
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.00	0.00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,0
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,0
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,0
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Organismes de placement collectif	2 023 110,26	0,0
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 023 110,26	0,0
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,0
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,0
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,0
Autres organismes non européens	0,00	0,0
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,0
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,0
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,0
Titres empruntés	0,00	0,0
Titres donnés en pension	0,00	0,0
Autres opérations temporaires	0,00	0,0
Instruments financiers à terme	0,00	0,0
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Autres opérations	0,00	0,0
Autres instruments financiers	0,00	0,0
CRÉANCES	49 207,54	20 667 488,4
Opérations de change à terme de devises	0,00	20 641 140,9
Autres	49 207,54	26 347,4
COMPTES FINANCIERS	1 152 381,62	2 400 908,8
Liquidités	1 152 381,62	2 400 908,8
TOTAL DE L'ACTIF	40 510 205,67	51 161 315,9

## **BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR**

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	36 788 978,90	29 338 405,51
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 598 706,11	1 122 726,19
Résultat de l'exercice (a,b)	49 773,52	116 267,75
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	40 437 458,53	30 577 399,45
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	72 747,14	20 583 916,54
Opérations de change à terme de devises	0,00	19 606 810,04
Autres	72 747,14	977 106,50
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	40 510 205,67	51 161 315,99

<sup>(</sup>a) Y compris comptes de régularisation

<sup>(</sup>b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## **HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR**

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

VALEUR INTRINSEQUE : COMPTES ANNUELS 29/12/2023

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	32 004,21	4 612,24
Produits sur actions et valeurs assimilées	701 585,66	812 406,47
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	733 589,87	817 018,71
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	893,74	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 881,28	8 497,64
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	3 775,02	8 497,64
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	729 814,85	808 521,07
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	702 190,60	662 632,84
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	27 624,25	145 888,23
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	22 149,27	-29 620,48
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	49 773,52	116 267,75

## **ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

## Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé cidessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

## Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

## Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

## Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

VALEUR INTRINSEQUE: COMPTES ANNUELS 29/12/2023

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## Instruments financiers à terme :

#### Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

## Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

## Les Swaps:

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### Engagements Hors Bilan:

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

## Les frais facturés à l'OPCVM recouvrent :

- Les frais de gestion ;
- Les frais de gestion externes à la société de gestion (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats);
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion);
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème parts I	Taux Barème Part P
Frais de gestion financière et frais administratifs externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats) à la société de gestion	Actif net	1,25% TTC maximum l'an pour la partie des encours de la part l comprise entre 0 et 200 millions d'euros et 0,15% TTC maximum pour la part des encours de la classe l au-delà de 200 millions d'euros.	2,25% TTC maximum l'an pour la partie des encours de la part P comprise entre 0 et 150 millions d'euros et 1,15% TTC maximum pour la part des encours de la classe P au-delà de 150 millions d'euros.
Frais indirects maximum	Actif net	Néant (a)	
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	
Commission de surperformance	Actif net	20% net de toute taxe de la performance annuelle de l'OPCVM supérieure à 8%, avec High watermark	20% net de toute taxe de la performance annuelle de l'OPCVM supérieure à 7%, avec High watermark

(a) Le F.C.P. investit à moins de 20% dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger.

Précision concernant les frais de gestion fixes :

Les frais de gestion fixes du F.C.P. sont dégressifs :

- Pour la part P, le taux de frais de gestion fixes s'élève à 2,25% pour la partie des encours comprise entre 0 et 150 millions d'euros et à 1,15% pour la part des encours de la classe P au-delà de 150 millions d'euros.
- Pour la part I, le taux de frais de gestion fixes s'élève à 1,25% pour la partie des encours de la classe I comprise entre 0 et 200 millions d'euros et à 0,15% pour la part des encours de la classe I au-delà de 200 millions d'euros.

A titre d'exemple, pour une date de valorisation donnée, si les encours de la part P s'élèvent à 200 millions d'euros, le taux de frais provisionné sera calculé sur une base de 2,25% sur 150 millions d'euros et sur une base de 1,15% sur 50 millions d'euros, soit un taux annualisé sur cette date de valorisation de 1,975% (150  $M \in x$  2,25% + 50  $M \in x$  1,15% / 200  $M \in x$ 

Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

La période de référence sera l'exercice du F.C.P.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Information Clé pour l'investisseur (DICI).

VALEUR INTRINSEQUE: COMPTES ANNUELS 29/12/2023

## Commission de surperformance :

Le système de « High Water Mark » n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance que si la Valeur Liquidative de fin d'exercice est supérieure à la Valeur Liquidative dite « High Water Mark », égale à la dernière Valeur Liquidative de fin d'exercice ayant supporté une commission de surperformance (hors cristallisation), ou à défaut, à la Valeur Liquidative d'origine. Par ailleurs, aucune Commission de surperformance ne sera prélevée si la Valeur Liquidative de fin d'exercice est inférieure à la Valeur Liquidative de clôture de l'exercice précédent.

## Commission de surperformance Parts P et I

La commission de surperformance prélevée sur les parts I, P du F.C.P correspond à un partage de la partie de la performance annuelle (nette des frais de gestion fixes) supérieure à un taux de 7% pour la part P et de 8% pour la part I. Ce partage s'effectue à hauteur de 80% pour les souscripteurs et de 20% pour la société de gestion.

Les frais variables correspondent à une commission de sur performance calculée selon la méthode indicée. La période de calcul de la commission de sur performance est l'exercice de l'OPCVM. A chaque établissement de la valeur liquidative, la sur performance de l'OPCVM est définie comme la différence positive entre l'actif net de l'OPCVM avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de sur performance, et l'actif net d'un OPCVM fictif (actif indicé) réalisant une performance de 7% annualisés pour la part P et de 8% annualisés pour la part I, et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel. A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de sur performance, alors définie égale à 20% TTC de la performance au-delà de7% annualisés pour la part P et de 8% annualisés pour la part I, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. Une telle provision ne peut être passée qu'à condition que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de sur performance soit supérieure à la valeur liquidative de début d'exercice.

Par ailleurs, compte tenu du système de High Water Mark, la commission de surperformance est imputable uniquement si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la dernière valeur liquidative ayant supporté une commission de surperformance (hors cristallisation), ou à défaut à la valeur liquidative d'origine (ici VL du 31/12/2021). En cas de prélèvement de commission de surperformance en fin d'exercice, l'actif indicé est réaligné sur la valeur de l'actif réel. Dans le cas contraire, l'actif indicé n'est pas modifié.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre la valeur de l'actif net du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur de l'actif net d'un fonds fictif ayant réalisé une performance de 7% annualisés pour la part P et de 8% annualisés pour la part I, et enregistrant les mêmes variations en quantité de parts liées aux souscriptions/rachats que le fonds. La progression de la valeur liquidative de la part du fonds est comparée à une hausse annuelle de 7% (8% pour la part I), en linéaire, prorata temporis.

Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence de 7% (8% pour la part I) est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Afin de s'ajuster sur la date d'entrée en vigueur de la réglementation de l'ESSMA instaurant ce rattrapage des sous performances passées, cette période d'observation a débuté le 1er janvier 2022. Le principe de High Water Mark s'applique également à compter du 1er janvier 2022, soit sur la base de la valeur liquidative de la part au 31/12/2021.

## Affectation des sommes distribuables

## Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

## Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

## Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts VALEUR INTRINSEQUE I	Capitalisation	Capitalisation
Parts VALEUR INTRINSEQUE P	Capitalisation	Capitalisation

VALEUR INTRINSEQUE: COMPTES ANNUELS 29/12/2023

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	30 577 399,45	36 616 516,24
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	9 415 289,31	5 530 382,67
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-6 639 944,53	-9 268 798,12
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 673 517,55	4 257 886,86
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-339 393,55	-1 480 645,21
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 062 818,68	457 840,56
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-872 900,10	-2 695 316,93
Frais de transactions	-29 877,34	-45 174,69
Différences de change	-1 559 541,56	1 811 872,71
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 122 466,37	-4 753 052,87
Différence d'estimation exercice N	4 853 651,74	-268 814,63
Différence d'estimation exercice N-1	268 814,63	-4 484 238,24
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	27 624,25	145 888,23
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	40 437 458,53	30 577 399,45

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 152 381,62	2,85
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORSBILAN $^{(r)}$

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 152 381,62	2,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

 $<sup>(\</sup>mbox{\ensuremath{^{'}}}\mbox{\ensuremath{}$ 

# 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CAD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	15 046 560,97	37,21	4 375 510,64	10,82	1 970 186,22	4,87	3 948 877,48	9,77
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	7 951,33	0,02	4 978,85	0,01	4 819,44	0,01	0,00	0,00
Comptes financiers	13 589,04	0,03	18,68	0,00	4 326,69	0,01	85,19	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

#### 3.5. CRÉANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	31 457,92
	Coupons et dividendes en espèces	17 749,62
TOTAL DES CRÉANCES		49 207,54
DETTES		
	Rachats à payer	11 449,16
	Frais de gestion fixe	61 297,98
TOTAL DES DETTES		72 747,14
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-23 539,60

#### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part VALEUR INTRINSEQUE I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 239,5333	4 268 513,13
Parts rachetées durant l'exercice	-177,8182	-613 320,40
Solde net des souscriptions/rachats	1 061,7151	3 655 192,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 213,1034	
Part VALEUR INTRINSEQUE P		
Parts souscrites durant l'exercice	1 750,2569	5 146 776,18
Parts rachetées durant l'exercice	-2 049,4459	-6 026 624,13
Solde net des souscriptions/rachats	-299,1890	-879 847,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 912,5643	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part VALEUR INTRINSEQUE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VALEUR INTRINSEQUE P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

#### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts VALEUR INTRINSEQUE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	110 976,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts VALEUR INTRINSEQUE P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	591 213,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

## 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

#### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

#### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	49 773,52	116 267,75
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	49 773,52	116 267,75

	29/12/2023	30/12/2022
Parts VALEUR INTRINSEQUE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	92 126,03	75 479,66
Total	92 126,03	75 479,66

	29/12/2023	30/12/2022
Parts VALEUR INTRINSEQUE P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-42 352,51	40 788,09
Total	-42 352,51	40 788,09

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 598 706,11	1 122 726,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	3 598 706,11	1 122 726,19

	29/12/2023	30/12/2022
Parts VALEUR INTRINSEQUE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 066 560,14	238 463,59
Total	1 066 560,14	238 463,59

	29/12/2023	30/12/2022
Parts VALEUR INTRINSEQUE P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 532 145,97	884 262,60
Total	2 532 145,97	884 262,60

# 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	69 264 559,23	41 110 971,10	36 616 516,24	30 577 399,45	40 437 458,53
Parts VALEUR INTRINSEQUE I en EUR					
Actif net	36 241 191,52	14 669 684,24	9 051 375,97	6 535 664,78	12 037 074,33
Nombre de titres	14 107,8727	5 467,2301	2 801,2076	2 151,3883	3 213,1034
Valeur liquidative unitaire	2 568,86	2 683,20	3 231,24	3 037,88	3 746,24
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-381,61	116,63	478,93	110,84	331,94
Capitalisation unitaire sur résultat Parts VALEUR INTRINSEQUE	-14,39	-9,50	6,67	35,08	28,67
P en EUR					
Actif net	33 023 367,71	26 441 286,86	27 565 140,27	24 041 734,67	28 400 384,20
Nombre de titres	14 521,6580	11 243,6197	9 831,1981	9 211,7533	8 912,5643
Valeur liquidative unitaire	2 274,07	2 351,67	2 803,84	2 609,89	3 186,55
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-339,38	102,68	417,46	95,99	284,10
Capitalisation unitaire sur résultat	-35,94	-28,54	-21,23	4,42	-4,75

## 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Désignation des valeurs  Devise Qté Nbre ou nominal Valeur actuelle		% Actif	
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
AUTRICHE				
PALFINGER AG	EUR	66 327	1 671 440,40	4,13
TOTAL AUTRICHE			1 671 440,40	4,13
CANADA				
FAIRFAX FINANCIAL VTG	CAD	1 575	1 321 881,95	3,27
LEON'S FURNITURE LTD	CAD	52 000	648 304,27	1,61
TOTAL CANADA			1 970 186,22	4,88
DANEMARK				
ISS AS	DKK	84 709	1 465 309,85	3,62
TOTAL DANEMARK			1 465 309,85	3,62
ETATS-UNIS				
ALPHABET- A	USD	8 425	1 065 394,70	2,63
BERKSHIRE HATHAWAY CL.B	USD	2 300	742 604,44	1,84
BERRY GLOBAL GROUP INC	USD	21 000	1 281 120,72	3,17
BOOKING HOLDINGS INC	USD	195	626 178,34	1,55
GLOBAL PAYMENTS	USD	8 600	988 729,46	2,44
HENRY SCHEIN INC	USD	21 700	1 487 264,74	3,68
INTEL CORP	USD	19 500	887 045,67	2,20
LOUISIANA PACIFIC CORP	USD	12 700	814 322,18	2,02
Markel Group Inc	USD	835	1 073 296,07	2,65
MOHAWK INDUSTRIES	USD	11 500	1 077 490,61	2,66
SS AND C TECHNOLOGIES HOLDINGS	USD	18 400	1 017 900,69	2,52
STANLEY BLACK & DECKER	USD	11 174	992 322,82	2,45
THE WALT DISNEY	USD	8 700	711 105,78	1,76
WORLD KINECT CORP	USD	70 984	1 463 826,12	3,62
TOTAL ETATS-UNIS		70001	14 228 602,34	35,19
FRANCE			11 220 002,01	55,15
BENETEAU	EUR	53 000	661 440,00	1,64
SEB	EUR	12 379	1 398 827,00	3,46
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	4 676	465 823,12	1,15
SODEXO SA-PF	EUR	14 000	1 394 680,00	3,45
SR TELEPERFORMANCE	EUR	8 968	1 184 224,40	2,93
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	27 306	951 887,16	2,35
TOTAL FRANCE	Lon	27 300	6 056 881,68	14,98
ITALIE			0 000 001,00	14,50
BREMBO SPA	EUR	108 759	1 207 224,90	2,98
MARR SPA	EUR	174 135	1 999 069,80	4,94
PIRELLI & C. SPA	EUR	204 943	1 009 754,16	2,50
TOTAL ITALIE	EUK	204 943	4 216 048,86	10,42
LUXEMBOURG			- £10 040,00	10,42
SUBSEA 7	NOK	87 722	1 150 025 00	2 07
TOTAL LUXEMBOURG	INUK	01 122	1 158 835,89 <b>1 158 835,89</b>	2,87
			1 150 055,89	2,87
PAYS-BAS	CDD	04.064	050 044 00	244
RHI MAGNESITA NV	GBP	21 361	852 911,66	2,11
TOTAL PAYS-BAS			852 911,66	2,11

## 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs		Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net	
ROYAUME-UNI					
DIAGEO	GBP	35 500	1 170 019,04	2,90	
KINGFISHER PLC NEW	GBP	335 000	940 574,69	2,32	
NEXT PLC	GBP	6 537	612 398,20	1,51	
WICKES GROUP PLC	GBP	487 614	799 607,05	1,98	
TOTAL ROYAUME-UNI			3 522 598,98	8,71	
SUEDE					
AUTOLIV	USD	8 200	817 958,63	2,02	
TOTAL SUEDE			817 958,63	2,02	
SUISSE					
LAFARGEHOLCIM LTD	CHF	18 655	1 324 731,74	3,28	
TOTAL SUISSE			1 324 731,74	3,28	
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			37 285 506,25	92,21	
TOTAL Actions et valeurs assimilées			37 285 506,25	92,21	
Organismes de placement collectif					
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays					
FRANCE					
UNION + SI.3 DEC	EUR	10,37	2 023 110,26	5,00	
TOTAL FRANCE			2 023 110,26	5,00	
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 023 110,26	5,00	
TOTAL Organismes de placement collectif			2 023 110,26	5,00	
Créances			49 207,54	0,12	
Dettes			-72 747,14	-0,18	
Comptes financiers			1 152 381,62	2,85	
Actif net			40 437 458,53	100,00	

Γ	Parts VALEUR INTRINSEQUE P	EUR	8 912,5643	3 186,55	
	Parts VALEUR INTRINSEQUE I	EUR	3 213,1034	3 746,24	